

**République Islamique de Mauritanie**  
**Honneur – Fraternité – Justice**

-----  
**Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement (MHA)**

-----  
**Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)**

-----  
**Avis à manifestations d’intérêts pour le recrutement d’un Consultant (FIRME) chargé de la réalisation d’une NIES par Moughataa pour le sous projet forage en mettant en exergue les spécificités environnementales et sociales de chaque site.**

**No de Crédit : IDA D5710 – MR**

**No. De référence : 01/PI/PSEA/2023**

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie , représenté par le ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement (MHA/l’Emprunteur), a obtenu des fonds de l’Association Internationale de Développement (la Banque), destinés au financement du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA) dont une partie des fonds sera utilisée pour le recrutement d’un Cabinet d’Etudes qui sera chargé de réaliser des Notices d’Impact Environnementale (NIE) assorties d’un PGES pour chaque site de forage pour le sous-projet à savoir : la Construction des forages dans douze Moughataas soit une NIES/Moughataa
2. L’objectif global de cette étude est la réalisation d’une NIES par Moughataa pour le sous projet forage en mettant en exergue les spécificités environnementales et sociales de chaque site.

Les services attendus du consultant conformément au TDRs qui seront disponibles au PSEA et comprennent notamment :

- ❖ Appliquer les obligations réglementaires de la République Islamique de Mauritanie de manière à obtenir l’avis de faisabilité environnementale et sociale délivré par le ministère en charge de l’environnement DECE/MDEDD.
- ❖ Satisfaire les exigences des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale
- ❖ Décrire les conditions initiales sociales et environnementales au niveau du site de chaque forage y compris la clarification du statut juridique de chaque site de forage ;
- ❖ Identifier et évaluer les risques et impacts potentiels liés aux travaux (y compris les risques liés aux questions de VBG, hygiène santé sécurité) et à la mise en service des infrastructures proposées sur l’environnement biophysique et social, en particulier mais de façon non limitative : la gestion des déchets solides et liquides (déchets dangereux et non dangereux), l’érosion, la santé et la sécurité des travailleurs et de la communauté, le patrimoine culturel, etc ... et proposer des recommandations appropriées visant à éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs résiduels ;
- ❖ Analyser le cadre politique, juridique et institutionnel dans lequel s’inscrit l’évaluation environnementale et sociale des sous-projets, et en faire une comparaison avec les Normes environnementales et sociales pertinentes pour les sous-projets ;

- ❖ Evaluer les besoins en renforcement des capacités des communes en matière de gestion environnementale et sociale, d'organisation et proposer des mesures de renforcement, si nécessaire.
- ❖ Prendre en compte la perception et les préoccupations des populations riveraines des zones des sous-projets en particulier, afin de les prendre en compte dans les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de bonification.

3. Le PSEA mettra à la disposition des cabinets toute la documentation et les informations relatives à la nature des travaux à réaliser.
4. L'Unité de Coordination du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** invite les cabinets à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.
5. Les cabinets de consultants intéressés, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission d'un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, préciser l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire (téléphone, fax, courrier) et la période d'exécution celle-ci.

Seules les missions attestées par le client seront prises en considération lors de l'évaluation des réponses à cet avis à manifestations d'intérêts. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les bureaux devront être des cabinets, légalement constitués, spécialisés dans la conduite d'études environnementales et sociales et des plans d'action de réinstallation (PAR)
7. Un bureau sera sélectionné, selon la méthode **Qualification des Consultants (QC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.**L'attention des candidats est attirée sur les dispositions relatives aux conflits d'intérêt décrits au point 1.9 des directives ci-dessus. Les candidats seront sélectionnés suites aux critères d'évaluation suivantes :

- Expériences générales dans les domaines des Etudes Environnementales et Sociales (**30 /100 points**)
- Expériences spécifiques dans le domaine la conduite d'études environnementales et sociales et des plans d'action de réinstallation (PAR) (**70/100 points**) ;

8. Toutes les demandes d'informations/précisions concernant le présent avis à manifestations d'intérêt peuvent être adressées à :

Email : [mtarm2002@yahoo.com](mailto:mtarm2002@yahoo.com) / Téléphone : + (222) 46 44 66 18

9. Les manifestations d'intérêt, en quatre (04) exemplaires dont un original sous enveloppe fermées, doivent être envoyées par courrier à l'adresse indiquée à l'adresse ci-dessous au plus tard **le jeudi 16 Février 2023 à 10 heures** :

**Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics**

**du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :**

**Tevrag Zeina – Nouakchott / Mauritanie**

**Tel : (+222) 45 25 38 52 – E-Mail : [cpmpmha@gmail.com](mailto:cpmpmha@gmail.com)**

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Commission dans une enveloppe fermée, portant clairement la mention « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISSION D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE LA RÉALISATION D'UNE NIES PAR MOUGHATAA POUR LE SOUS PROJET FORAGE DE CHAQUE SITE** ».

En plus des copies papiers à déposer au siège de la Commission, il est impératif d'envoyer une version électronique du dossier de candidature à l'adresse e-mail de la Commission (ci-dessus).

**Le Coordinateur National du PSEA**

**Mohamed El Moctar Mohamed TALEB**